APRÈS ART. 10 N° 8

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mars 2019

SOUTENIR SERVICES DÉPARTEMENTAUX INCENDIE VALORISER SAPEURS-POMPIERS - (N° 1649)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N º 8

présenté par

M. Pauget, Mme Lacroute, M. de Ganay, Mme Bassire, M. Bony, M. Bazin, Mme Corneloup, M. de la Verpillière, M. Viry, M. Ramadier, M. Brun, M. Leclerc, Mme Brenier, M. Jean-Pierre Vigier, Mme Meunier, Mme Bazin-Malgras, M. Sermier et M. Aubert

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 10, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.